

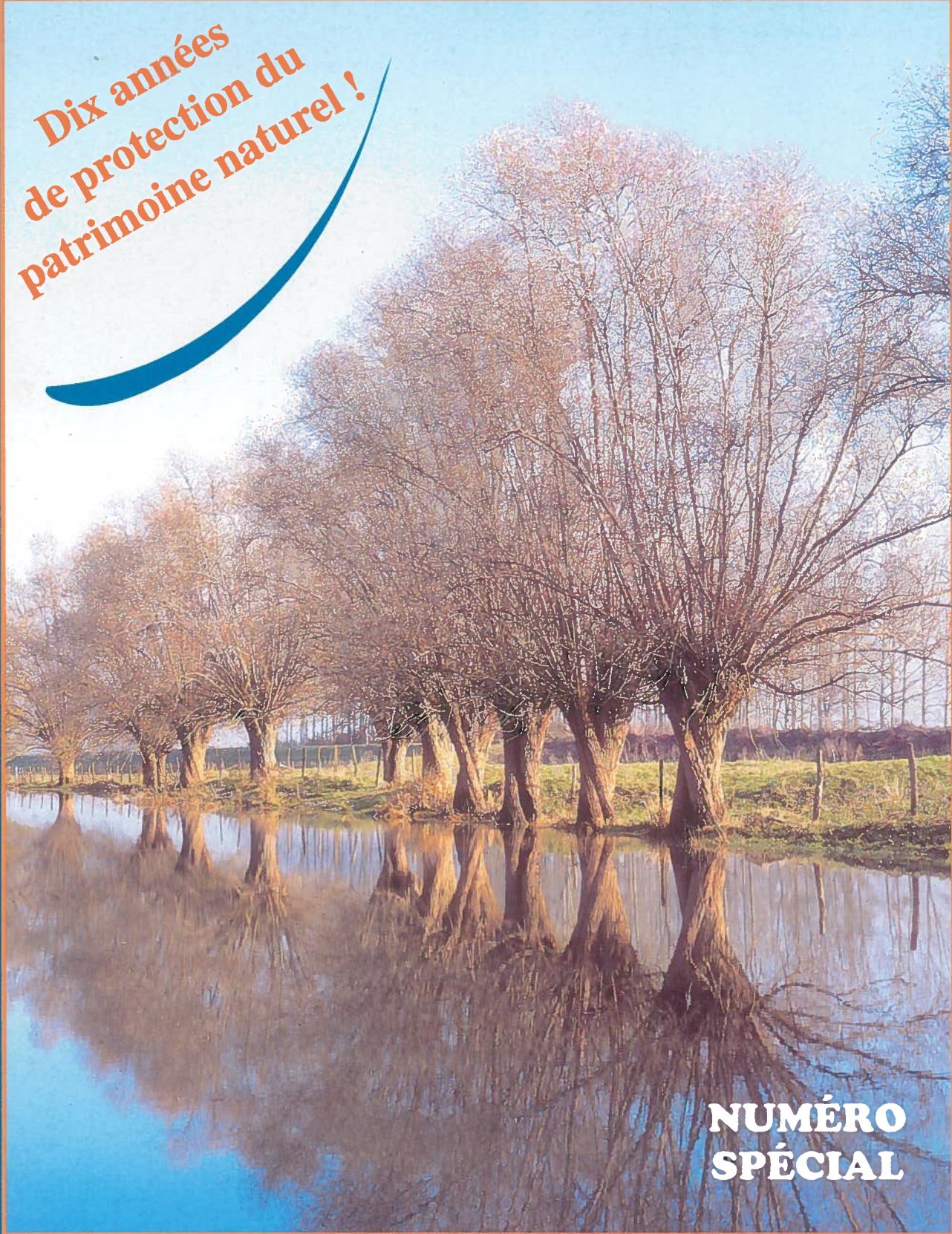
LE SABOT DE VÉNUS

La revue du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

N°8 Décembre 1996

ISSN 1164-5628

Dix années
de protection du
patrimoine naturel !



**NUMÉRO
SPÉCIAL**



LE SABOT DE VÉNUS

N°8 - décembre 1996

ISSN 1164-5628

revue publiée par le :

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS

6b rue de la Gouge
B.P. 110 - 21803 Quétigny

Tél. : 03-80-71-95-55 / Fax : 03-80-46-51-08



Association d'intérêt général déclarée
en 1986 avec des buts précis :

- Assurer la maîtrise foncière ou d'usage de tout milieu naturel bourguignon remarquable.
- Gérer les terrains ainsi maîtrisés.
- Réaliser des dossiers et des demandes de protection de sites naturels.
- Mettre à la disposition des associations et des particuliers des conseils techniques et de la documentation.
- Communiquer au public les notions de patrimoine naturel et de conservation de la nature.

Directeur de la publication :
Jean-Louis Clavier

Directeur de la rédaction :
Alain Chiffaut

Ont collaboré à la rédaction de ce numéro :

Pierre Agou, Alain Chiffaut,
Jean-Louis Clavier, Bernard Hyvernat, Cécile
Claveirole-Clerc, Didier Hermant, Gilles Louviot,
Samy Mezani, Régis Desbrosses.

Comité de lecture :
Jean Louis Clavier, Pierre Baccot, Gilles Pacaud,
Gilles Louviot, Alain Desbrosse, Philippe Héraud,
Maurice Goujon, Samy Mezani, Marie-Pascale
Mougeot, Cécile Claveirole-Clerc,

Maquette :
Alain Chiffaut et François Cordier

Mise en page : François Cordier

Crédit photo : Alain Chiffaut
sauf mention particulière

Flashage et photogravure : Interligne

Impression : SEMCO

Publication gratuite destinée aux adhérents et
donateurs, reproduction autorisée en citant la source.

Dépôt légal : 1er trimestre 1997

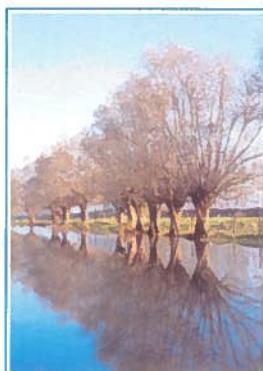


Photo de couverture
A. Chiffaut:
Saules en «étang»
dans le pâtiſſ
communal de
Longepierre,
sur le Doubs.

Le Conservatoire...



en chiffres ! p. 4



*La flore et
la faune
protégée
p. 14 et 15*



Sommaire

Éditorial	1
Le Conservatoire a 10 ans !	2
Photo de famille	3
Le Conservatoire en chiffres	4
Nos sites en Côte-d'Or	6
Nos sites en Saône-et-Loire	8
Nos sites dans la Nièvre ...	10

Nos sites dans l'Yonne 12

Les espèces animales
protégées 14

Les espèces végétales
protégées 15

Savoir... et faire savoir ... 16

Réponses aux adhérents .. 18

Les conservateurs
bénévoles 20

Espaces Naturels
de France 21

Bon anniversaire !



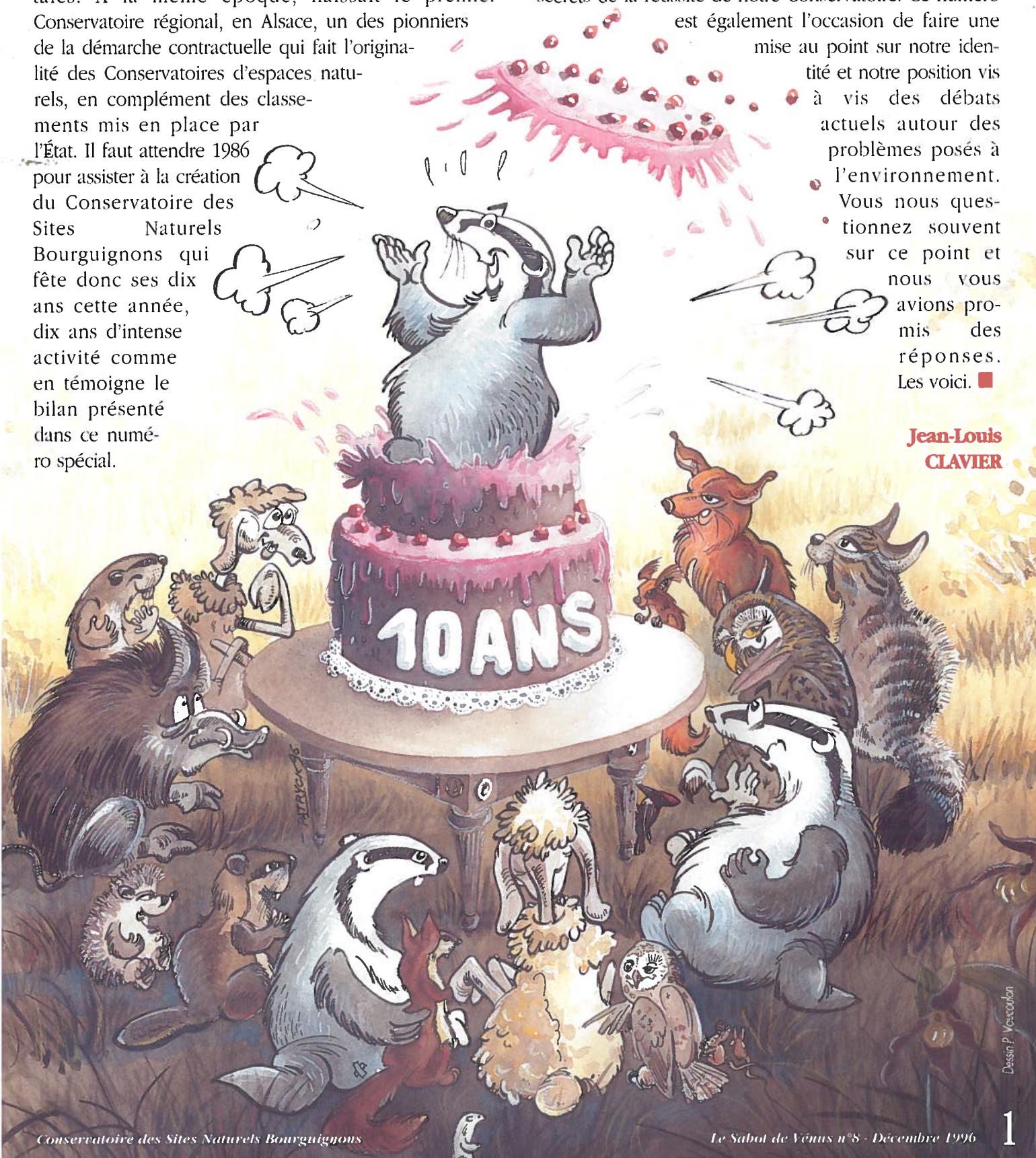
Il y a 20 ans, le 10 juillet 1976, nos parlementaires adoptaient la loi dite de "protection de la nature" qui inscrivait pour la première fois en droit français le principe d'intérêt général de cette protection. Depuis cette date, il est possible de créer des Réserves Naturelles, de protéger des espèces animales et végétales. A la même époque, naissait le premier Conservatoire régional, en Alsace, un des pionniers de la démarche contractuelle qui fait l'originalité des Conservatoires d'espaces naturels, en complément des classements mis en place par l'Etat. Il faut attendre 1986 pour assister à la création du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons qui fête donc ses dix ans cette année, dix ans d'intense activité comme en témoigne le bilan présenté dans ce numéro spécial.

Les listes d'espèces protégées et l'inventaire des zones naturelles (ZNIEFF) fondent nos choix d'interventions scientifiques. Notre travail s'appuie sur un large soutien des adhérents et des donateurs, de l'Europe, de l'Etat, des collectivités locales, de mécènes, sans oublier les membres du Conseil d'Administration et le personnel dont le dévouement et la qualification constituent un des secrets de la réussite de notre Conservatoire. Ce numéro

est également l'occasion de faire une mise au point sur notre identité et notre position vis à vis des débats actuels autour des problèmes posés à l'environnement. Vous nous questionnez souvent sur ce point et nous vous avions promis des réponses. Les voici. ■

Jean-Louis
CLAVIER

Dessin P. Vercoulon





Le conservatoire a dix ans.

Conseil d'Administration 1996

Membres élus

Jean-Louis Clavier (Président)
Gilles Paccaud (Vice-Président)
Pierre Baccot (Vice-Président)
Alain Desbrosse (Secrétaire)
Cécile Claveirel-Clerc (Trésorière)

Françoise Armand

Gilles Louvot

Pierre Acobas

Maurice Goujon

Évelyne Henry

Eric Marhain

Gérard Sanean

Véronique Marti

Alain Bourgeois

Membres de droit

AOMSL
IPO Yonne
SOBA - Nature Nièvre

Membres associés

DIREN

DRAF

DRIS

Conseil Régional

Conseil Général 21

Conseil Général 58

Conseil Général 71

Conseil Général 89

CESR

ONF

Université de Bourgogne

SAFER

Agence de l'eau RMC

Agence de l'eau SN

Agence de l'eau LB

Parc Naturel Régional du Morvan
Chambre Régionale d'Agriculture

Rectorat

C.S. Experts Agricoles et Forestiers
Bourgogne Ecole et Nature
Comité Régional Cynégétique
Association Régionale des
Fédérations de Pêche

En 1986 c'est l'époque du désenchantement du milieu associatif en Bourgogne : le Comité de Liaison des Associations Bourguignonnes pour l'Environnement révèle une certaine incapacité à élaborer une politique commune pour l'environnement régional ; l'éducation à l'environnement, surtout représentée par la Maison de la Nature en Côte d'Or et par Pronat dans la Nièvre, a du mal à prendre son essor. Le moral n'était donc pas au beau fixe. Dans ce contexte, il fallait redéfinir de nouveaux objectifs et créer un nouvel outil. Le choix de l'objectif est un recentrage sur les valeurs primordiales qui nous motivait : la protection directe de la nature. L'outil sera un Conservatoire régional, formulé en pleine expansion à l'époque, qui avait fait ses preuves avec le Conservatoire alsacien créé en 1976.

D'ailleurs cette année-là, je me rends en Bretagne où la Société d'Etude et de Protection de la Nature en Bretagne agit comme un Conservatoire depuis 20 ans, avec un bilan d'acquisitions et de conventions de protection impressionnant. J'y croise d'ailleurs un drôle d'oiseau, bagué "Jean Louis Clavier", alors Président de la Station Ornithologique du Bec d'Allier, déjà propriétaire de plusieurs sites dans la Nièvre.

C'est donc décidé, notre région sera dotée d'un Conservatoire

des Sites Naturels Bourguignons. Les statuts sont rédigés et proposés à l'Assemblée constitutive du 11 septembre 1986, organisée dans le Morvan, région centrale pour tous les bourguignons et associations naturalistes invités. Le 15 du même mois, le Journal Officiel entérine cette création. Le premier Bureau est constitué de Jean-Claude Nouallet, d'Alain Chiffaut et de l'auteur de ces lignes.

Les débuts du Conservatoire sont très calmes car le Ministère de l'Environnement n'a pas encore créé de ligne budgétaire pour les Conservatoires, tout comme le Conseil Régional pour les milieux naturels. Pour l'heure, le travail est effectué avec des bénévoles, et le soutien de jeunes en service civil, comme Rémi Chevénement, qui ont mis en œuvre les premières actions : soutien au Groupe Ornithologique de l'Yonne pour l'achat du plan d'eau de Bas Rebourseault, premières conventions de protection signées avec des propriétaires motivés, étude sur les pelouses calcaires de la Côte dans le cadre de l'année européenne de l'environnement en 1987, qui se concrétisera sept ans après par une remise en vigueur du pâturage extensif. Puis nos premiers achats, forcément émouvants : le marais du Cônois, la pelouse de Velars-sur-Ouche, deux petits biotopes d'une grande richesse biologique et abordables financièrement.

A partir de 1992, tout s'accélère : le Conseil Régional nous aide d'une manière significative ; l'État nous désigne pour la gestion des deux Réserves Naturelles de Bourgogne. Un programme important en faveur de la Loire reçoit le soutien de l'Europe. Le navire va droit et vite, sous le commandement d'un capitaine au long cours, Jean Louis Clavier, d'un vigile hors pair, Pierre Baccot, et d'un lieutenant aguerri, Alain Chiffaut. Actuellement, nous travaillons avec une équipe permanente de 25 personnes dont 11 emplois fermes. Notre budget est, bon an, mal an, de 5 à 7 millions de francs ; plus de 1400 adhérents nous soutiennent ainsi que 11 collectivités et établissements publics, plus de 25 communes, 8 entreprises. Nous protégeons 77 sites pour 1432 hectares.

Le 11 septembre 1986, il y a dix ans, nous étions loin d'espérer un bilan aussi encourageant. ■

Régis Desbrosses



Photos de famille

Le personnel du Conservatoire



Alain Chiffaut,
Directeur du
Conservatoire

Didier Hermant (responsable du service), Patrick Marchadier (chargé de mission) et Pierre Agou (botaniste) forment l'équipe scientifique du Conservatoire.



L'équipe de Saône et Loire, basée sur la Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle, se compose de Nicolas Pointecouteau (conservateur), Sébastien Tréneau (garde technicien) et Cécile Courte (chargée de mission).



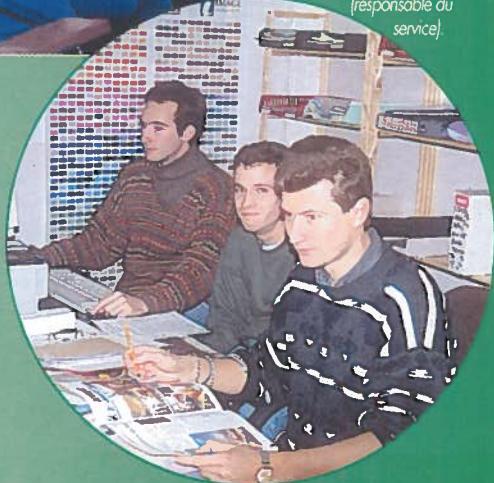
Jean Charles au volant de l'équipe technique avec, de gauche à droite : Lionel Demerlier, Pascal Thierry, Laurent Bonnefond, Romain Gamelon, Franck Gueniffey, Christophe Gerbet et Lionel Decourcierre.



L'équipe administrative composée de Edwige Qacoubacai (standard téléphonique), Philippe Heraud (responsable du service) et Marie-Pascale Maugeot (secrétaire).

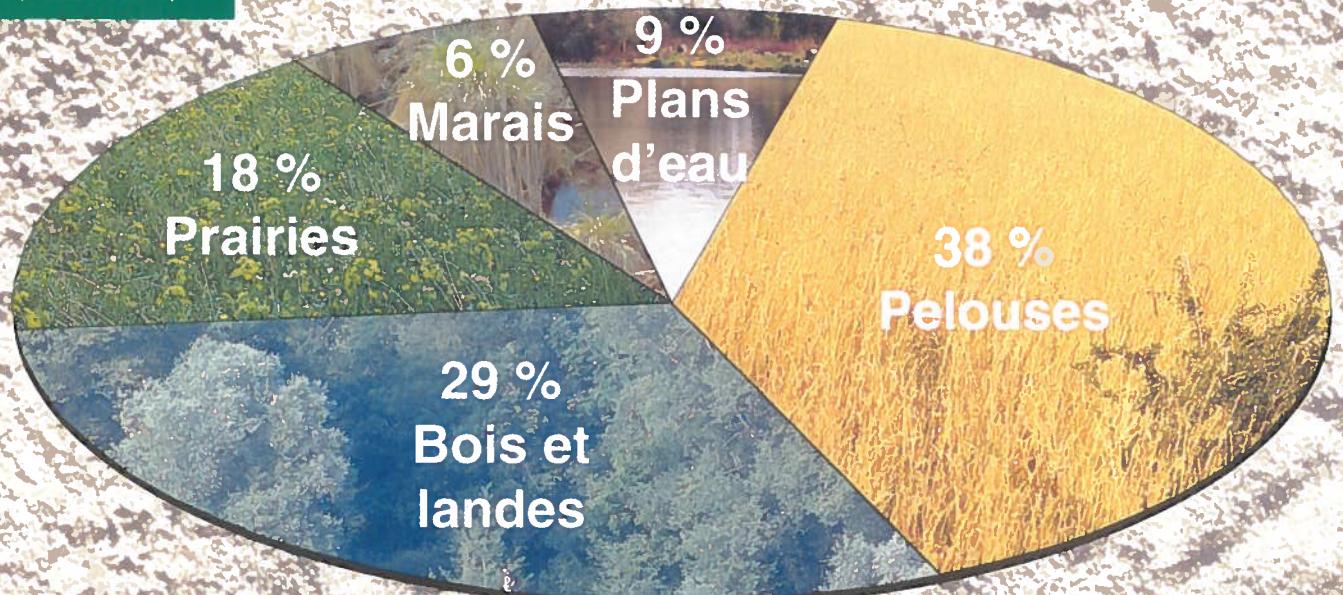


L'équipe Communication-Animation avec de gauche à droite, François Cordier (PAO), Samy Mezani (suivi du réseau des Conservateurs bénévoles) et Bernard Hyvernat (responsable du service).

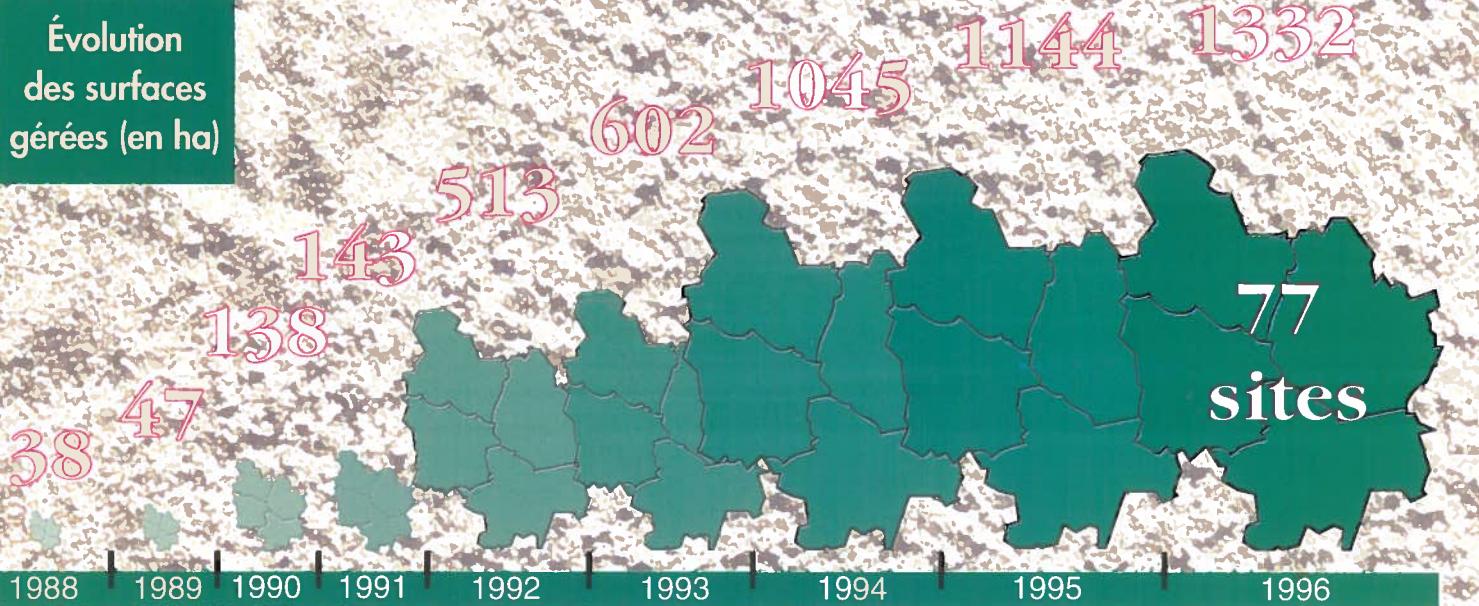


Le Conservatoire ... en chiffres !

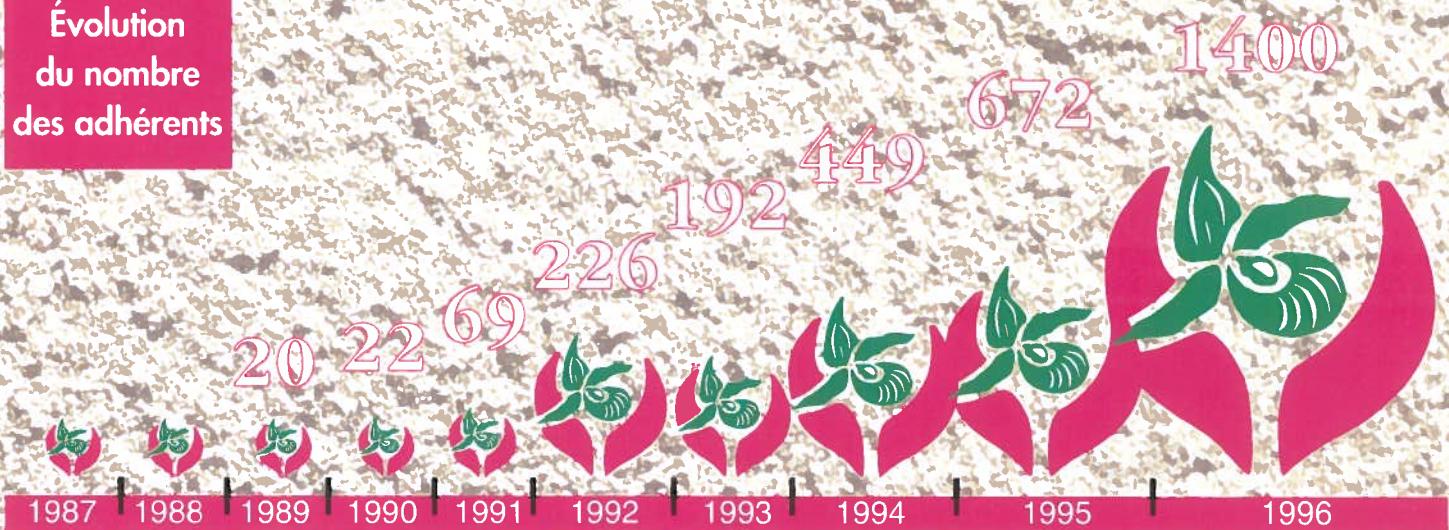
Types de milieux protégés (% surface)



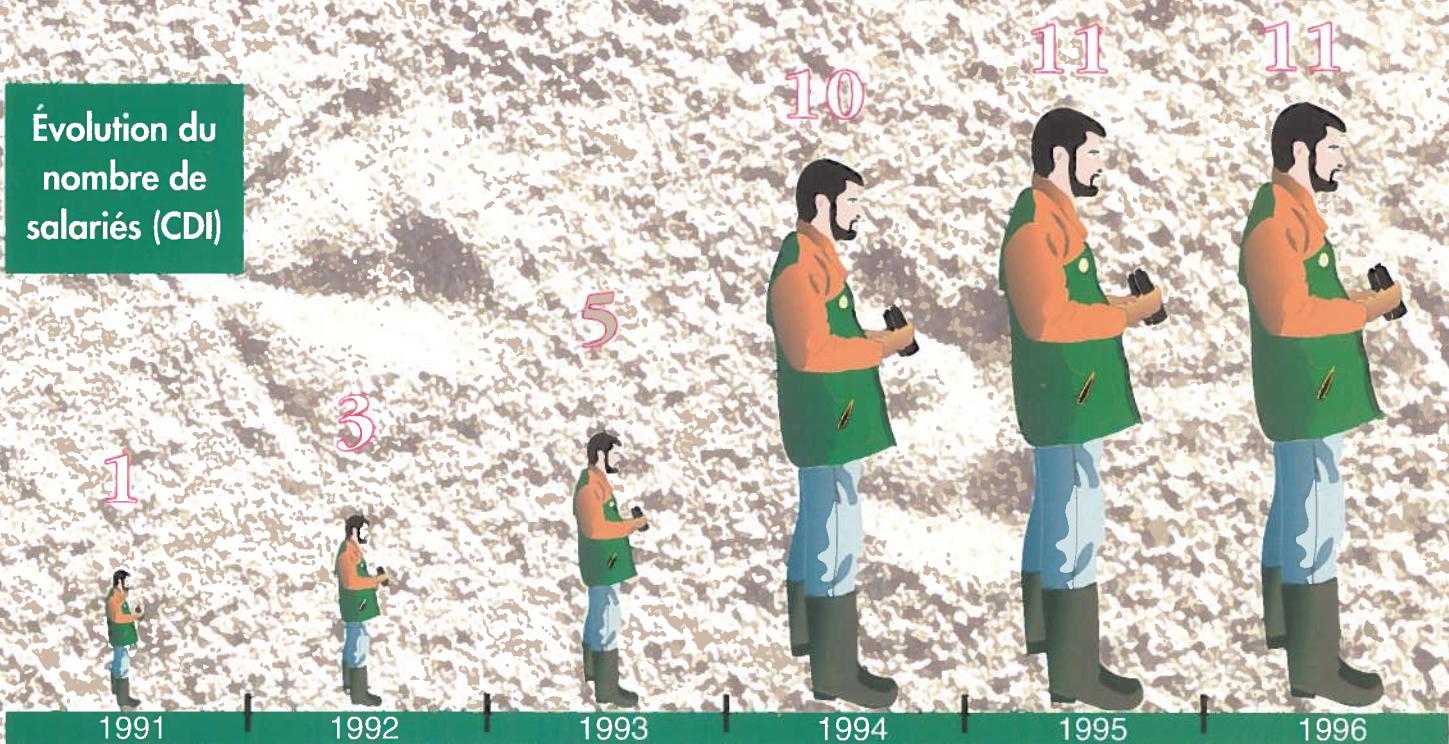
Évolution des surfaces gérées (en ha)



**Évolution
du nombre
des adhérents**



**Évolution du
nombre de
salariés (CDI)**



**Évolution
du budget
en milliers de francs
(prévisionnel en 96)**

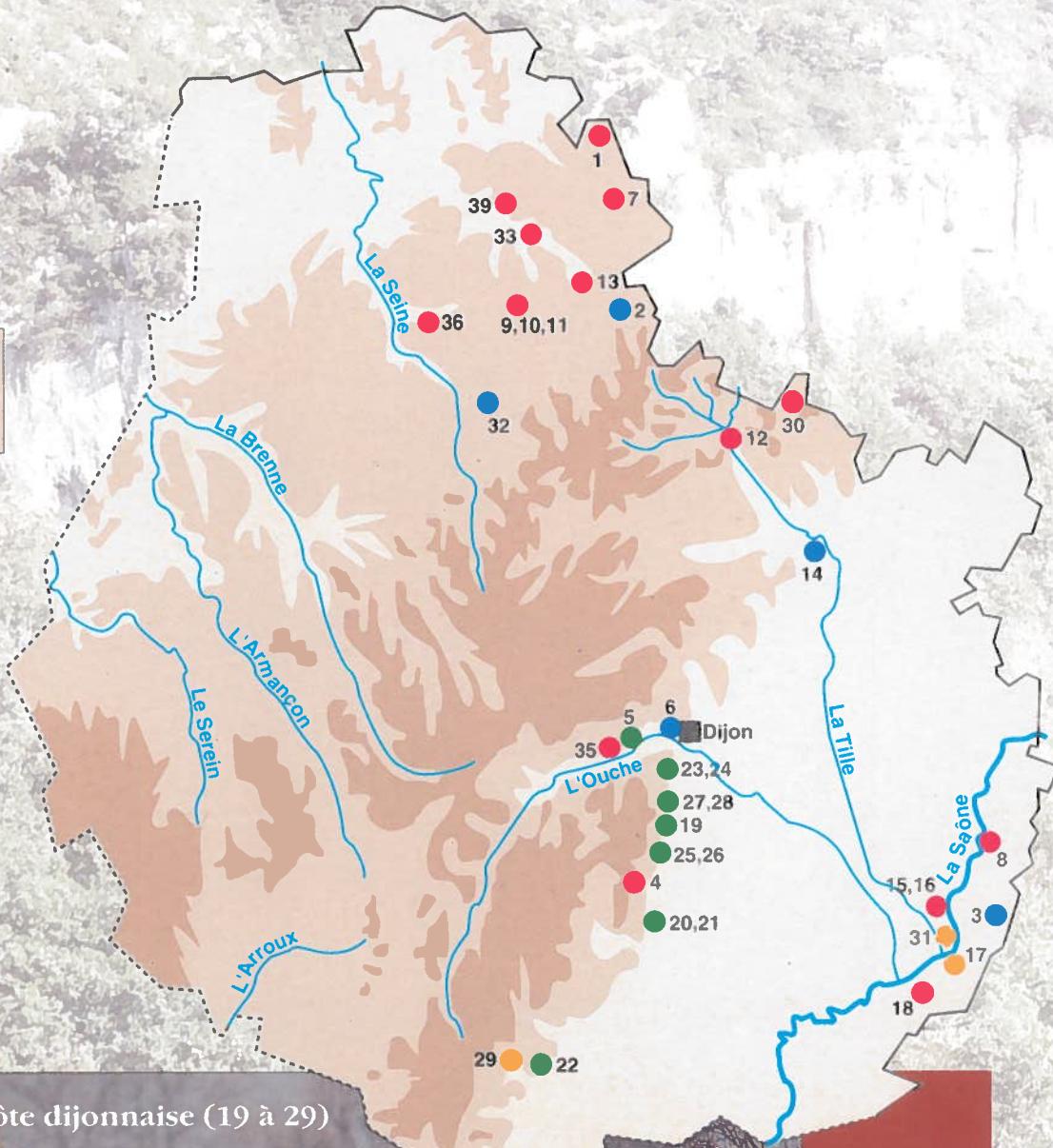




Nos sites en Côte-d'Or



- Accès libre
- Accès interdit
- Accès guidé
- Accès aménagé



Pelouse de la Côte dijonnaise (19 à 29)



Vous avez tous en mémoire l'expérience exemplaire de pâturage des pelouses calcaires de la Côte, en collaboration avec sept communes et l'Office National des Forêts. Les conventions signées engagent les communes, et l'ONF souvent gestionnaire, à conserver ces pelouses. Le Conservatoire s'est engagé à un entretien mesuré pour améliorer leur diversité biologique après des dizaines d'années d'abandon. Des débroussaillements partiels ont été effectués sur 150 ha, surtout pour contrôler l'Épine noire et le Buis, et un parcours de 500 brebis-mères de Mérinos a été instauré avec un berger à son compte.



Ils s'agit ici d'un accord avec une entreprise, la Lyonnaise des Eaux, société fermière de la Ville de Dijon pour la gestion du captage d'eau potable de Poncey sur l'île de Flammerans. Les 55 hectares de prairie humide sont protégés grâce à la réglementation des zones de captage, au profit des courlis et surtout du Râle de genêts (2 à 3 couples par an). Mais le mode d'entretien, un broyage de l'herbe trop précoce pour la reproduction des râles, a été modifié et accepté par voie de convention. A Flammerans, comme en d'autres endroits du Val de Saône, la protection de la ressource en eau et celle de la nature vont de pair.

Île de Flammerans (8)



Balcon de la Verrerie (5)

Ce site de Velars-sur-Ouche est depuis longtemps un rendez-vous pour les botanistes et dès les débuts du Conservatoire, nous nous sommes attachés à acquérir ce lieu mythique pour sa flore à caractère méridional. Les rochers et les pelouses très sèches, exposées plein Sud, hébergent d'importantes populations d'*Anthills* des montagnes et de *Stipe penné* (gracieuse graminée appelée «cheveu d'ange»), sans compter les nombreuses orchidées habituées. Sans compter ? mais si ! notre conservatrice bénévole s'y emploie avec ferveur.



Pré André (7)

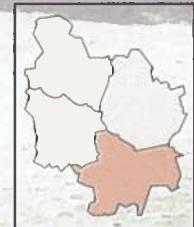
Les prairies à Narcisse des poètes étaient autrefois plus courantes dans ces petites vallées calcaires du Châtillonnais. L'intensification des pratiques a banalisé la flore, et le Narcisse, ainsi que d'autres plantes remarquables, ont disparu. Certaines exploitations restées extensives et sans trop d'amendements permettent encore de voir la floraison blanche spectaculaire du mois de mai, comme dans le vallon de l'Aubette à Gurgu, où une convention a été signée avec le propriétaire exploitant très sensible à la qualité de l'environnement. Pour dissuader le public amateur de bouquets, des panneaux d'information ont été implantés.

	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Lignerolles	La Gorgeotte	Marais alcalin	Convention + location	9,58
2	Bure-les-Templiers	Le Cônois	Marais alcalin	Propriété CSNB	5,37
3	Villers-Rotin	Étang Villers Rotin	Plan d'eau-Bois	Convention propriétaire	38
4	Concoeur	Douves	Site à Crapauds	Convention propriétaire	0,1
5	Velars-sur-Ouche	Balcon de la Verrerie	Pelouse calcaire	Propriété CSNB	5
6	Talant	Fontaine aux Fées	Pelouse calcaire	Convention commune	7
7	Gurgu	Pré André	Prairie à Narcisses	Convention propriétaire	3
8	Flammerans	Captage de Poncey	Prairie alluviale	Convention Ét.Lyonnaise	55
9	Essarois	Val Profond	Marais alcalin	Convention propriétaire	2,2
10	Essarois	Le Fourneau	Marais alcalin	Convention propriétaire	1,5
11	Essarois	La Forge	Marais alcalin	Convention propriétaire	5
12	Cussey	Marais des Pospis	Marais alluviale	Convention commune	3,8
13	Recey-sur-Ouche	Creux de Vaulemaîn	Marais alcalin	Convention commune	1
14	Marcilly/Tille	Butte de Marcilly	Pelouse calcaire	Convention commune	10
15	Tillenay	Mares de Tillenay	Mares	Convention commune	1,2
16	Tillenay	Pré Champ Levet	Prairie alluviale	Bail rural	2,2
17	St-Seine-en-Bâche	Bras mort de St-Seine	Losne de la Saône	Conv. DDE et Pêche	5
18	Samerey	Marais Étang Layon	Marais alluvial	Convention Ét.Solvay	10,05
19	Gevrey Chambertin	Château Renard	Pelouse calcaire	Convention commune	8
20	Vosne Romanée	La Montagne	Pelouse calcaire	Convention commune	16
21	Vosne Romanée	Les Charrières	Pelouse calcaire	Convention commune	10
22	Pommard	Sur la Chaume	Pelouse calcaire	Convention commune	38
23	Couchey	La Montagne	Pelouse calcaire	Convention commune	33
24	Couchey	Lavaux	Pelouse calcaire	Convention commune	12
25	Morey St-Denis	Combe Grisard	Pelouse calcaire	Convention commune	13
26	Morey St-Denis	Rue de Vergy	Pelouse calcaire	Convention commune	7
27	Brochon	Les Friches	Pelouse calcaire	Convention commune	50
28	Brochon	Champ Sement	Pelouse calcaire	Convention commune	10
29	Nantoux	Montagne de la Chaume	Pelouse calcaire	Bail 18 ans	100
30	Vernois-les-Vesvres	Marais de Vernois	Marais, bois maréc.	Convention propriétaire	25
31	Maillys	Gravière des Maillys	Plan d'eau	Conv. Conseil Général	35
32	Étalante	Source Coquille	Éboulis calcaire	Convention commune	4,13
33	Leuglay	Valverset	Marais alcalin	Convention propriétaires	2
34	Santenay	Mont de Cène	Pelouse calcaire	Convention commune	7,7
35	Velars-sur-Ouche	Parc du Château	Bois à tulipes	Convention As.Codege	1,4
36	St-Germain Rocheux	Le Moulin	Marais, pelouses	Convention propriétaire	3,17
37	Voulaines-les-Templiers	Les Rieppes	Bois	Propriété Conservatoire	2,22

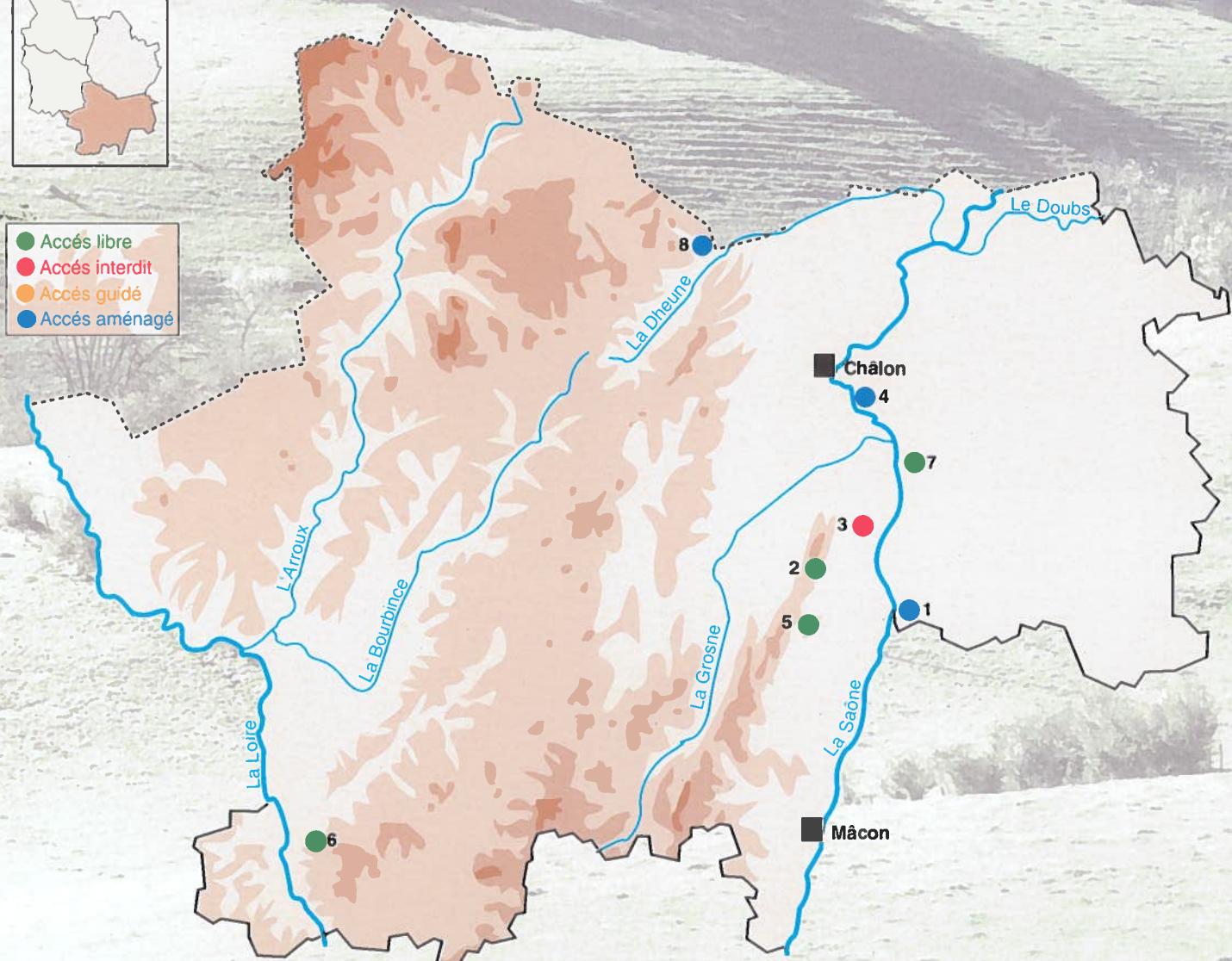
Total 542,62 ha



Nos sites en Saône-et-Loire



- Accès libre
- Accès interdit
- Accès guidé
- Accès aménagé



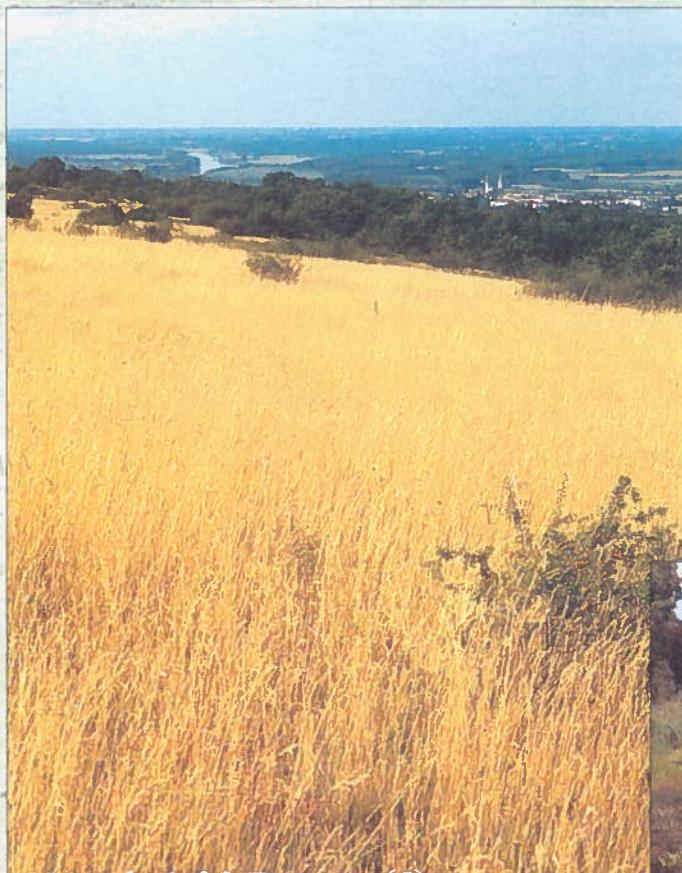
	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Truchère-Ratenelle	RN La Truchère	Lande, tourbière...	Convention État	93,04
2	Nanton	Pelouse de Nanton	Pelouse calcaire	Propriété Conservatoire	2,22
3	Sennecey	Au Crot Barat	Prairie alluviale	Bail	3,80
4	Épervans	Île Chaumette	Bras-mort de la Saône	Convention propriétaires	25
5	Tournus-Plotte	Mont de Crâ	Pelouse calcaire	Convention communes	22
6	Maillys	Pré les Maillys	Pré tourbeux	Propriété Conservatoire	1,70
7	Oouroux	Prairies d'Oouroux	Prairies alluviales	Propriété Conservatoire	77,03
8	Dezize-Santenay	Mont de Cène	Pelouse calcaire	Convention communes	6,50

Total 231,29 ha



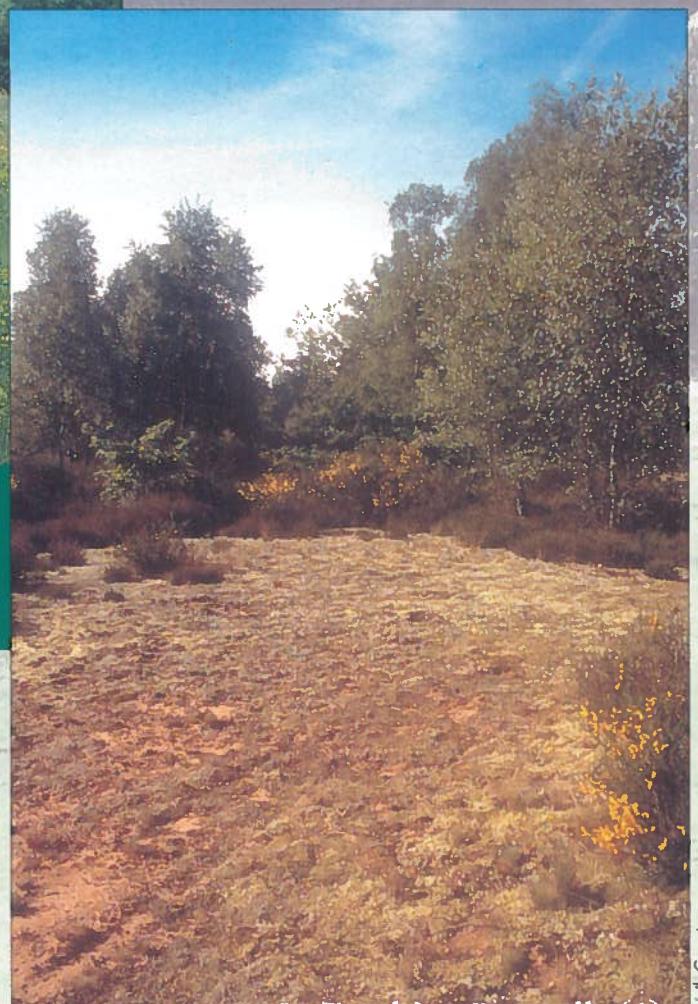
Prairies humides d'Ouroux (7)

Lors du remembrement de la commune, 80 hectares des parties les plus humides de prairies inondables de la Saône ont été rassemblés par la Société d'Aménagement Foncier et Équipement Rural. Une seule alternative pour ces prairies que plus personne ne voulait garder : la plantation de peupliers ou la gestion conservatoire. Grâce aux divers soutiens publics et privés, ce lieu a pu être acquis et restauré, au profit de plantes comme l'Orchis à fleurs lâches, d'oiseaux comme le Râle des genêts et le Courlis, d'un paysage original avec un secteur bocager composé de haies rapprochées de Frêne à feuilles étroites. Un des plus beaux secteurs écologiques du Val de Saône est maintenant sauvagardé et entretenu avec l'aide des agriculteurs locaux.



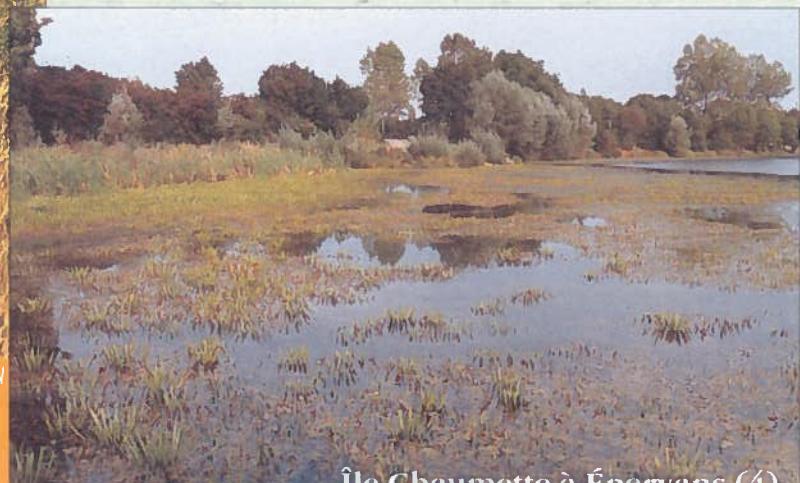
Mont de Crâ à Touarnus (5)

Une belle colline allongée d'où l'on domine le ruban fluide de la Saône et la ville de Touarnus. Le sol calcaire [d'où le toponyme] et sec convient à plusieurs types de pelouses : une xérobromie à Micropo droit, une mésobromie à Chlore perlée, des roches apparentes, des massifs de buis où se perche le Bruant ortolan, oiseau fort rare en Bourgogne. La pelouse est pâturée et une convention a été signée entre la commune et l'exploitant.



La Truchère-Ratenelle (1)

Un des grands sites du département, classé en Réserve Naturelle depuis 1981 et géré par le Conservatoire par voie de convention avec l'Etat. Des milieux naturels exceptionnels : dune peuplée de pelouse sèche et de lande, tourbière, étang, mares, bois... le tout rassemblé sur 90 hectares! 144 espèces d'oiseaux, 315 de plantes ont été observées et la liste n'est pas close. Rien qu'en 1996, deux grandes nouveautés : le Héron pourpré nicheur, et la rare fougère Pilulaire, repérée sur les rives sableuses de l'étang.

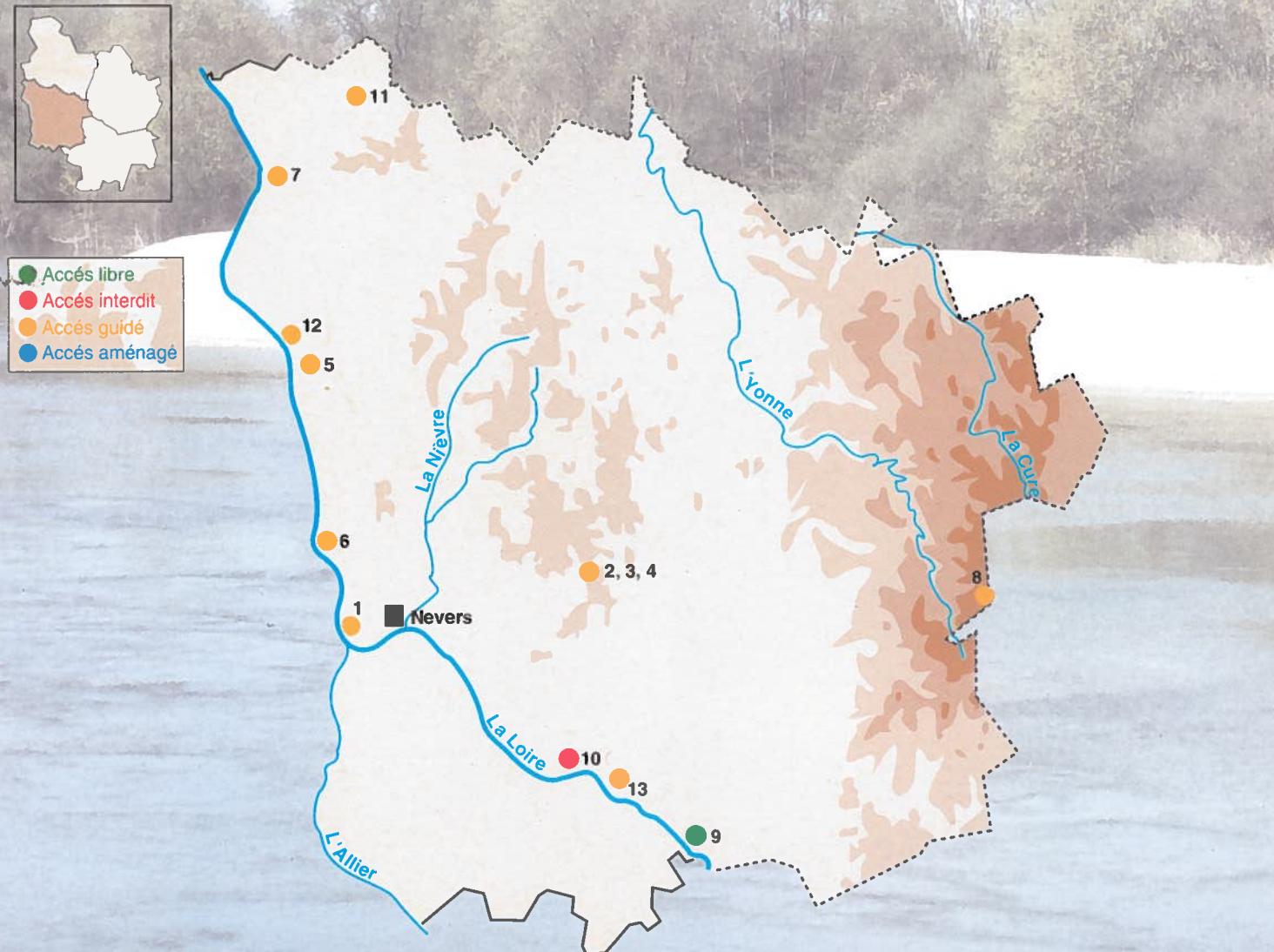


Île Chaumette à Épervans (4)

Un bel exemple de coopération avec un professionnel, qui pêche dans le plan d'eau d'un bras mort de la Saône pour son restaurant installé sur l'île. On le devinera, sa carte est surtout basée sur le poisson, fraîchement pêché dans un milieu naturel remarquable, riche en plantes devant rares en Val de Saône (la Grenouillette, l'Aloës d'eau), et en oiseaux d'eau comme le Héron bihoreau et d'autres plus communs que l'on peut découvrir grâce à un observatoire installé l'été 1996. Une bonne adresse pour admirer une zone humide typique de la Saône et se restaurer avec ses produits.

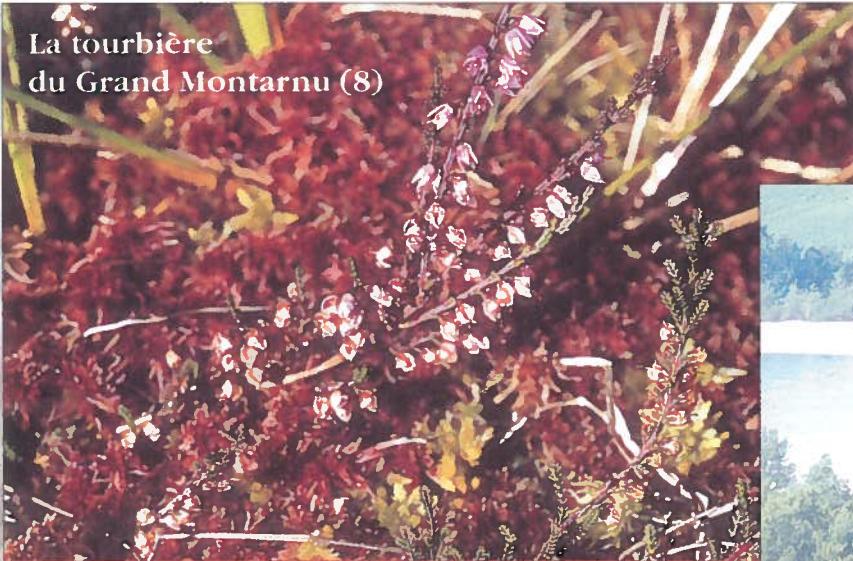


Nos sites dans la Nièvre

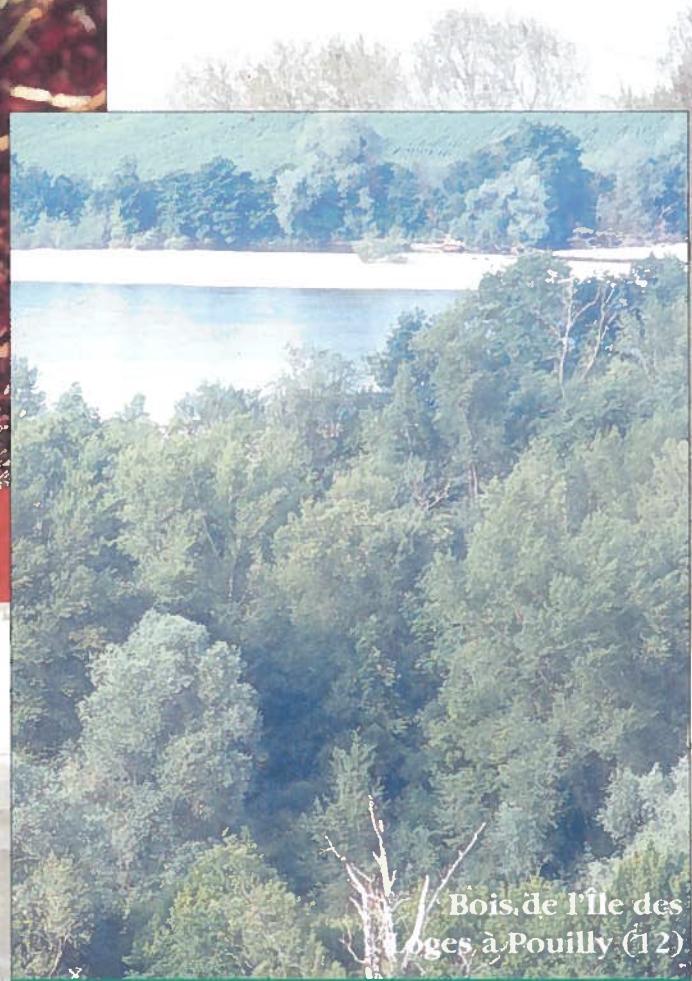


	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Marzy	Les Chamons	Prairie, lande	Propriété SOBA	23.00
2	Bona	Le Champ Creux	Pelouse calcaire	Propriété SOBA	9.20
3	Bona	Roselière de Bona	Marais	Propriété SOBA	0.80
4	Bona	Lichy	Pelouse calcaire	Propriété SOBA	12.53
5	Buley	Les Gros Prés	Marais	Propriété SOBA	3.10
6	Germiny	La Saulaie	Pelouse alluviale	Propriété SOBA	2.60
7	Cosne	Le Minerai	Lande à bruyères	Propriété SOBA	2.20
8	Arleuf	Le Pré de Fouage	Tourbière	Propriété SOBA	0.90
9	St-Hilaire-Lamenay	Île Tinjat	Pelouse, lande	Propriété Conservatoire	105.65
10	Sougy	Île Maison Rouge	Pelouse sableuse	Bail commune	50.60
11	St-Amand-en-Puisaye	Les Perchets	Carrière d'ocre	Convention propriétaire	2.54
12	Pouilly-sur-Loire	Les Loges	Bois alluvial	Convention communes	7.00
13	Decize	Île de Brain	Lande	Propriété Conservatoire	55.14
					Total 275,26 ha

La tourbière du Grand Montarnu (8)



Dans le haut Morvan, à plus de 800 m d'altitude, subsistent quelques zones tourbeuses dont «le pré de Fouage». Un hectare a été acquis par la SOBA Nature-Nièvre (Station Ornithologique du Bec d'Allier), notre délégation départementale, et le Conservatoire va acquérir le reste du site. On y rencontre la Droséra, plante carnivore, des Linariaires et le rare Rhynchospore blanc.



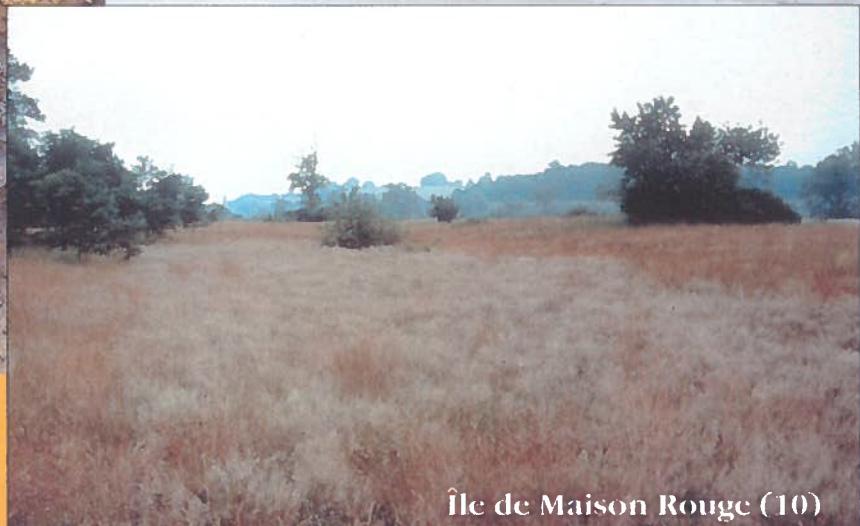
Bois de l'Île des Loges à Pouilly (12)

Les forêts alluviales se font rares car elles ont été remplacées par des terres cultivées ou des plantations de peupliers. Une partie du bois de l'Île des Loges appartient à la commune de Pouilly-sur-Loire qui en a conventionné 7 hectares avec le Conservatoire. Il s'agit d'un peuplement jeune de frêne-orme qui sera conservé et conduit vers son stade de maturité, tout en maintenant des clairières humides. Cette protection complète utilement la Réserve Naturelle du Val de Loire, toute proche.



Carrières Perchets à St-Amand-en-Puisaye (11)

Le patrimoine géologique intéresse également le Conservatoire qui n'a pu résister à la fois à la richesse de cette petite carrière d'ocre et à la personnalité attachante de son propriétaire. Ce site, qui sera prochainement équipé pour la découverte, permet de comprendre l'histoire géologique (le climat tropical de l'époque Tertiaire a transformé l'argile et le sable déposés par une mer au Secondaire) et humaine, car l'argile et l'ocre de Puisaye font l'objet d'un artisanat de qualité.



Île de Maison Rouge (10)

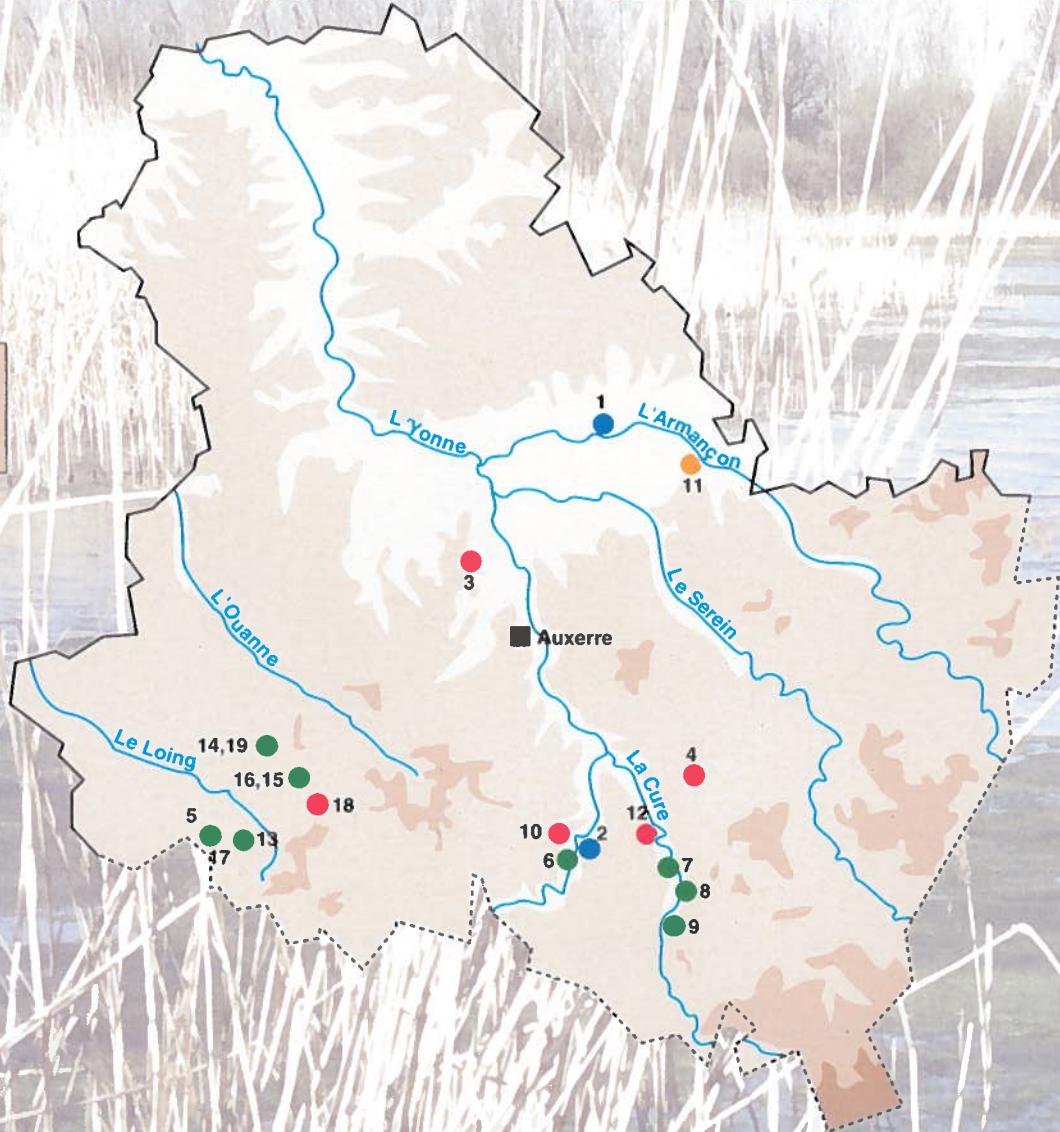
L'île de Maison Rouge, qui appartient à la commune de Sougy, fait l'objet d'un bail emphytéotique de 19 ans avec le Conservatoire. Il s'agit d'une pelouse sèche sur sable de 55 hectares comportant une flore rare et un paysage très original. Compte tenu de la surface, cette île est sans aucun doute le site majeur du Val de Loire bourguignon. Dans le cadre du programme européen Life en faveur de la Loire, 100 hectares ont été acquis à Tingéat et deux autres acquisitions sont en cours pour un total de 150 hectares.



Nos sites dans l'Yonne



- Accès libre
- Accès interdit
- Accès guidé
- Accès aménagé



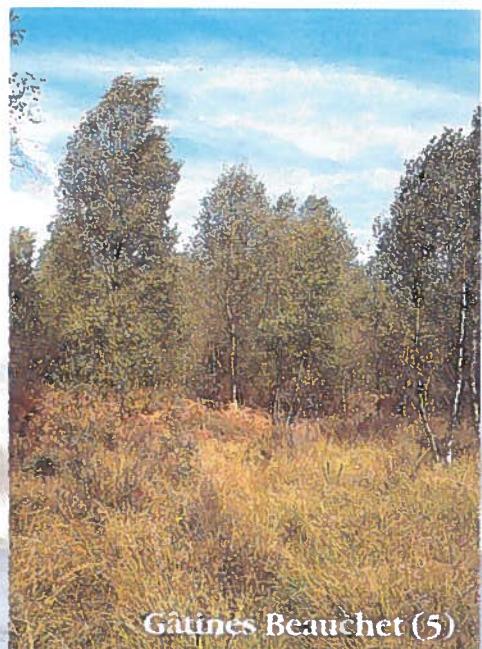
	Communes	Nom du site	Biotopes	Types de protection	Surfaces
1	Bas-Rebourseaux	Lac Bas-Rebourseaux	Plan d'eau	Propriété GODY	23,44
2	Mailly-le-Château	RN Bois du Parc	Bois, pelouse	Conv.État + Propr.CSNB	60,00
3	Branches	Vallon de la Biche	Tourbière	Convention propriétaire	0,50
4	Sacy	Prairies de Sacy	Prairie à Narcisse	Location et convention	13,00
5	Treigny	Gâtine Beauchet	Lande	Propriété Conservatoire	7,00
6	Merry-sur-Yonne	Rochiers Saussois et Poulet	Pelouse	Convention commune	16,88
7	St-Moré	Côte de St-Moré	Bois, pelouse	Convention commune	120,15
8	Voutenay-sur-Cure	Les Chaumes	Pelouse	Convention commune	8,15
9	Givry	Les Grands Bois	Pelouse	Convention commune	80,50
10	Mailly-le-Château	Grotte de la Rippe	Grotte	Convention commune	0,10
11	Villiers-Vineux	Bois de la Garenne	Héronnière	Convention propriétaire	2,00
12	Arcy-sur-Cure	Bois des Grottes	Bois, falaise	Convention propriétaire	21,90
13	Treigny	La Pierre à l'Enfant	Lande	Convention commune	0,10
14	Mezilles	Marais des Proux	Prairie humide	Propriété Conservatoire	15,31
15	St-Sauveur	Marais de la Moutte	Caricatie	Propriété Conservatoire	5,26
16	Saints-en-Puisaye	Prairie de la Chapel	Prairie humide	Propriété Conservatoire	0,47
17	Treigny	Pré à Spiranthe	Prairie	Propriété Conservatoire	1,59
18	St-Sauveur et Saints	Prés Moutte et Buisson	Pré humide, bois	Convention propriétaire	1,56
19	St-Sauveur	Maraïs des Comailles	Bois marécageux	Propriété Conservatoire	4,64

Total 382,55 ha



Côte de Chair à St-Moré (7)

Cette côte impressionnante, traversée en tunnel par la N6, près d'Arcy-sur-Cure, offre un versant exposé au Sud avec une pelouse calcaire aride abritant curieusement les seules stations régionales pour l'Hysope officinale et l'Armoise blanche. Des petites grottes dominent la Cure dont une qui a servi longtemps de domicile à un ermite connu jusqu'à Paris! Du côté nord, un bois riche en Jacinthe rappelle que la Cure vient du Morvan proche. Ce site est protégé par une convention avec la commune ; il sera intégré dans l'extension de la Réserve Naturelle du Bois du Parc.



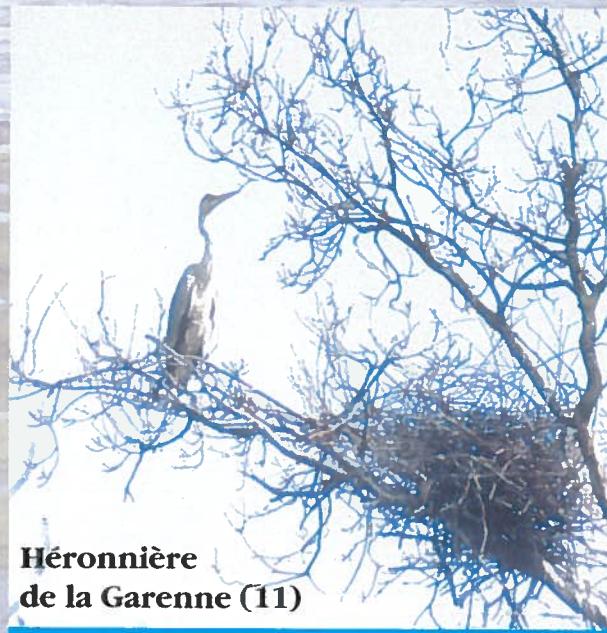
Gâtines Beauchet (5)

Les terres pauvres, acides et humides, appelées «gâtines» dans le nord-ouest de la Bourgogne, étaient parfois occupées par des landes paîtrees, où la flore atlantique atteint ses limites Est pour la France : Genêt anglais, Bruyère à quatre angles, Ajonc nain. La Gâtière Beauchet est un des derniers témoins de ce paysage «breton». Sept hectares sont la propriété du Conservatoire qui les restaure au moyen d'un pâturage de chevaux Konik Polski.



Lac de Bas-Rebourseaux (1)

Le premier site qui a mobilisé le Conservatoire est une ancienne boucle de l'Armançon exploitée en gravière pour les besoins du TGV. La Ligue de Protection des Oiseaux Yonne a constaté sa rapide colonisation par des oiseaux aquatiques intéressants et a décidé d'acquérir le site à la SNCF. Le Conservatoire lui apporta une contribution financière ; des panneaux d'information et un observatoire de la faune ont été installés pour les amateurs d'oiseaux. On y observe de nombreux canards en hiver, beaucoup de migrateurs et en été les Sternes pierre-garin nicheuses.



Héronnière de la Garenne (11)

A l'initiative de la Ligue de Protection des Oiseaux Yonne, une convention a été signée entre elle, le Conservatoire, l'Hôpital de Tonnerre et son gestionnaire, l'ONF, pour conserver en état deux hectares de chênes qui étaient mûrs pour l'exploitation. Les bénéficiaires en sont les hérons cendrés qui ont établi dans ce bois la plus grosse colonie de l'Yonne (Ph. D. Dagnas).



Du Râle de genêt à

Bien souvent, les milieux naturels acquis ou gérés par le Conservatoire ne représentent que de petites surfaces à l'échelle de la région. Il est donc difficile de prétendre y protéger la faune, qui a souvent besoin de territoires vastes (oiseaux, mammifères, poissons). De ce fait, les sites protégés ne leur permettent d'assurer que partiellement leur cycle vital (reproduction, abri ou nourriture). Ils contribuent partiellement à la protection d'espèces migratrices (oies, cigognes...) par le maintien de sites d'étapes et d'hivernage. Par contre, le Conservatoire peut protéger le biotope entier de nombreux petits animaux, comme certains reptiles, batraciens et insectes.

En Bourgogne, 270 espèces d'animaux bénéficient d'un statut de protection national ou européen : 31 insectes - 1 crustacé - 10 poissons - 16 amphibiens - 13 reptiles - 168 oiseaux - 31 mammifères. La liste complète peut vous être fournie sur demande au Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

Les grandes plaines alluviales constituent un réservoir d'espèces d'oiseaux dont certaines sont menacées. En Bourgogne, les prairies inondables du Val de Saône abritent encore une des plus importantes populations nicheuses de **Râle de genêts**. Cet oiseau est en fort déclin en Europe, et les actions de protection et de conservation menées par le Conservatoire ont permis localement de stabiliser les effectifs de cette espèce prestigieuse. Notamment à Ouroux-sur-Saône (71), où des fauches tardives pratiquées avec l'appui des agriculteurs permettent la réussite des couvées, ce qui bénéficie aussi au Courlis cendré, à la Caille des blés,...

Dans la Réserve Naturelle de La Truchère-Ratenelle (71), un inventaire des insectes d'une grande ampleur a été mené. Ainsi, 50 espèces de papillons de jour et 265 de papillons de nuit ont été recensées dont le **Damier des marais**. Ils représentent 34% des papillons du département et 17% des espèces françaises, et ce sur 90 hectares ! Pour les libellules, 32 espèces ont été repérées, soit 50% de la faune départementale ; pour les Chrysomèles (Coléoptères) : 145 espèces. Le sable des dunes est criblé d'entonnoirs de la terrible larve du Fourmilion et il sert de terrain de chasse pour la Cicindèle.



Sur l'Arrière-Côte dijonnaise, les douves d'un château abritent quatre espèces d'amphibiens protégés au niveau national : le Triton alpestre, le Triton palmé, le Crapaud accoucheur et le **Crapaud commun**. C'est le seul plan d'eau du secteur permettant leur reproduction. Par une convention de gestion et un entretien adapté des douves, des effectifs importants de ces espèces sont maintenus.

La grotte de la Rippe à Mailly-le-Château (89) fait l'objet d'une convention de gestion du fait de la présence d'un site intéressant pour les chauves-souris. Elle est utilisée pour l'hivernage du Petit et du **Grand Rhinolophe**, ainsi que du Grand Murin. Toutes les chauves-souris sont protégées en France et on en compte 22 espèces en Bourgogne. ■

Didier Hermant



Ph. Thomas Barot

Ph. Muséum d'Autun

l'Inule des montagnes



En application de la loi du 10 juillet 1976, une première liste de plantes protégées sur le territoire national vit le jour en 1982. Puis, des arrêtés tenant compte des spécificités régionales vinrent compléter cette liste nationale.

Dans notre région, 157 espèces végétales, soit 9% des espèces présentes, sont juridiquement protégées. Le Conservatoire s'est donné comme objectif de participer à leur préservation en obtenant la maîtrise de gestion des sites où elles vivent. 70 espèces protégées sont actuellement présentes sur nos sites. Mais au delà de cette liste d'espèces, nous chercherons à préserver l'ensemble de la flore bourguignonne, qu'elle soit protégée ou non.

L'achat en 1994 de 100 hectares de terrasses de bord de Loire (l'Île de Tinjau) a permis la protection de l'Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*) et de la seule espèce endémique de la Loire : l'**Épervière de la Loire** (*Hieracium peleterianum* ssp. *ligericum*) formant de larges tapis lainieux sur les sables brûlés des grèves.



Ph. Promonat

siège des spectaculaires marais tuffeux où croissent des espèces submontagnardes. La visite du marais du Cônois vous permettra d'admirer la **Swertia pérenne** (*Swertia perennis*), hôte davantage rencontré dans le Massif Central, le Jura ou les Alpes, ainsi que l'Epipactis des marais, une très belle orchidée affectionnant les marnes. Une dernière espèce, et non des moindres, est le fameux Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*). Cette orchidée, la plus grosse existante en Europe, est strictement localisée au Châtillonnais et la Côte-d'Or est l'un des rares départements de plaine où pousse ce symbole de la flore menacée.

Depuis cette année, le Conservatoire a pu enfin préserver son emblème avec l'acquisition de 2 parcelles boisées où l'on compte plus de 650 pieds ! Toutes les espèces protégées ne



Photo Pierre Agou

plus belles stations d'**Osmonde royale** (*Osmunda regalis*). Cette fougère forme de larges couronnes de frondes pouvant atteindre 2 mètres de hauteur. ■

Les pelouses calcaires sont aussi des réservoirs de plantes protégées : en Saône-et-Loire, les pelouses de Nanton, du Mont de Crâ ou du Mont de Cène ; dans l'Yonne, les pelouses des côtes de l'Yonne et de la Cure ; en Côte-d'Or, les pelouses de la côte de Dijon à Beaune. Une des habitantes les plus célèbres est l'**Inule des montagnes** (*Inula montana*) qui atteint chez nous sa limite nord. Les corniches calcaires sont colonisées par la gracieuse **Vulnéraire des montagnes** (*Anthyllis montana*) formant des coussins argentés surmontés de fleurs roses à odeur de framboise. En Côte-d'Or, on ne pouvait passer sous silence le Châtillonnais,



Ph. T. Barol

sont pas des plantes à fleurs ; les fougères ne sont pas oubliées et dans l'Yonne la récente acquisition du marais des Comailles près de Saint-Sauveur-en-Puisaye a permis au Conservatoire d'obtenir la gestion d'une des

Inule des montagnes
Dessin B.de Bailliencourt

La liste des 157 plantes protégées en Bourgogne peut vous être fournie sur demande au Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.

Pierre Agou





SAVOIR FAIRE ... ET FAIRE SAVOIR !

LES SOUSCRIPTIONS
PUBLIQUES AUXQUELLES
VOUS AVEZ RÉPONDU :

- 1990 : Lac de BasRebourseaux (89).
1991 : Marais du Cônois (21).
1992 : Pelouses calcaires du Balcon de la Verrerie à Velars-sur-Ouche (21) et de Nanton (71).
1993 : Gâtines de Puisaye (89).
1994 : Prairies inondables d'Ouroux-sur-Saône (71).
1995 : Marais de la vallée du Branlin (89).
1996 : Stations à Sabot de Vénus du Châtillonnais (21).

UN GRAND MERCI
A VOUS TOUS !

Pour expliquer notre démarche de protection du patrimoine naturel bourguignon, l'information et la sensibilisation du public se sont amplifiées d'année en année et concernent tous les publics : les citoyens, les élus, les professionnels, les étudiants, les enfants, les touristes, etc.

Les premières actions de communication mises en place par le Conservatoire concernaient l'implantation de panneaux d'information sur des sites protégés comme la Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle (71). En 1990, les bénévoles de l'association décidèrent de réaliser et de diffuser différents documents de communication dont le *Sabot de Vénus*, la Lettre du Conservatoire.



Inciter

En mai 1993, la première édition du Concours «Trophée du Sabot de Vénus» est lancée. Il récompense la meilleure action de conservation d'un site naturel remarquable ou de mise en valeur pédagogique (sentier de découverte, etc). Cette opération a pour but d'impliquer les communes et les écoles de Bourgogne dans la conservation de leur environnement naturel. Au total, plus de 40 communes et 30 écoles ont participé aux trois concours réalisés. Un trophée en bronze représentant un Sabot de Vénus a ainsi été remis aux communes de Dezize-les-Maranges (71) pour le Mont de Cène, de Reulle-Vergy et Curtill-Vergy (21) pour le Mont de Vergy et de Poncey-sur-l'Ignon (21) pour le Cirque des sources de l'Ignon.

Informer

Autre manifestation annuelle qui connaît du succès : les «Rencontres Régionales sur le Patrimoine Naturel de Bourgogne». Des interventions et des débats sur un thème donné (les milieux naturels de Bourgogne en 1992, «la Loire» en 1993, «les pelouses calcaires» en 1994, «le bocage» en 1995 et «les tourbières» en 1996) mobilisent plus de 100 participants chaque année. Cette action cherche à informer les acteurs de l'environnement (les élus, les associations, le personnel des services administratifs, les médias,...) sur les milieux naturels de leur région. Des actes sont ensuite rédigés, constituant ainsi notre collection *Patrimoine Naturel de Bourgogne*.

Animer

Ph. M. Ferchaud

Des animations sur le terrain permettent de sensibiliser le citoyen dès son plus jeune âge. Ici les enfants du «Club des Fouines».





Photo L. Bontourault

Le Conservatoire a participé chaque année aux «Journées de l'environnement» et aux «1000 défis pour ma planète», ce qui a débouché sur la création du Club-Nature *Les Fouines* qui regroupe une dizaine d'enfants. Par ailleurs, une convention a été signée avec la F.O.L. (Fédération des Œuvres Laïques) de Côte-d'Or, dans le cadre de l'opération «Curieux de Nature», qui fait découvrir certains sites du Conservatoire à de nombreux enfants et les sensibilise à leur richesse et à leur protection.

Accueillir

Certains sites gérés par le Conservatoire sont équipés pour l'accueil du public. Plus de 1500 personnes ont ainsi emprunté le sentier sur pilotis du Marais du Cônois à Bure-les-Templiers (21) et découvert le marais par l'intermédiaire d'une exposition et d'un dépliant guide. La Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle (71) vous propose également un sentier de découverte, avec ses équipements d'observation (pilotis, observatoire de faune) et son dépliant guide.

D'autres sites sont en cours d'aménagement dans le respect de la charte *Bourgogne Nature* du Conseil Régional de Bourgogne qui impose une qualité d'information et un respect de la fragilité du milieu.

Avec le Conseil Général de Saône et Loire, nous participons à une démarche similaire qui vise à créer un réseau de biotopes équipés pour la visite.

Le «Tourisme de sites», une nouvelle démarche dans l'information et la sensibilisation du public, basée sur l'expérience personnelle du visiteur.



Se faire connaître

La présence du Conservatoire avec un stand lors des grandes manifestations dijonnaises (Foire Internationale et Gastronomique, Foire des Loisirs, Florissimo,...) et des manifestations locales a été l'occasion d'être directement au contact du public.

Nos actions ont été largement relayées dans les médias régionaux et nationaux (TF1, Canal+, Science & Nature,...) ce qui correspond au total, à ce jour, à plus de 20 passages télévisés, plus de 300 articles dans les journaux et revues, plus de 30 interventions radio.

Mobiliser

Avec plus de 1400 adhérents en fin d'année 1996, le Conservatoire a toujours besoin du soutien du plus grand nombre et s'est fixé comme objectif «2000 adhérents en l'an 2000».

Enfin, le «faire savoir» du Conservatoire ne pourra se réaliser qu'avec le soutien et le relais de tous nos adhérents. ■

Bernard Hyvernat

LES PUBLICATIONS du Conservatoire

«Le Sabot de Vénus»
La revue d'actualité du Conservatoire (2 n°/an)
8 numéros
(dont ce n° spécial).

«Patrimoine Naturel de Bourgogne»
Une collection de revues thématiques (1 n°/an)
Déjà parus : «Les milieux naturels de Bourgogne», «La Loire», «Les pelouses calcaires», «Le bocage».

Document d'aide aux enseignants sur «Les milieux naturels de Bourgogne».

Bande dessinée (4 p.)
«Nature à discussion».

Deux affiches sur la protection du Sabot de Vénus.

Les supports PÉDAGOGIQUES

Exposition sur «Les milieux naturels de Bourgogne».

Films vidéo sur la réserve écologique des Maillys (21) et la Réserve Naturelle de Bois du Parc (71).

«Dossier de Parrainage» réservé aux parrains dans le cadre de l'opération «Protégez les pelouses calcaires en parrainant une brebis».

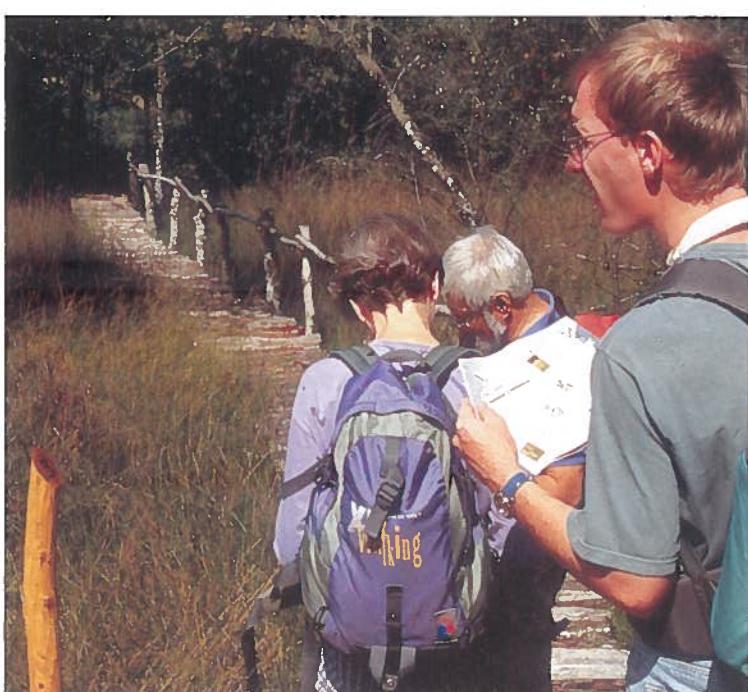


Photo B. Hyvernat

Tout ce que vous Conservatoire, en

Dans l'éditorial du précédent numéro, nous vous promettons des réponses à vos interrogations sur notre "attitude passive ou conciliante" vis à vis de certaines causes d'altération de l'environnement. Nous espérons que cet article saura vous satisfaire, ou tout au moins relancer le débat sur des bases clairement exprimées. Ce texte a été approuvé au cours d'une réunion de Bureau du 21 octobre 1996.

UNE MISSION ENCADRÉE PAR DES STATUTS

S'il veut ouvrir son parapluie, le Conservatoire peut brandir ses statuts, et affirmer qu'il ne désire ni ne doit s'en écarter. Les statuts, rien que les statuts ! Ces statuts disent clairement que l'objet de l'association est le patrimoine naturel bourguignon, que les buts sont sa conservation, son entretien, sa valorisation pédagogique. Le Conservatoire n'a donc pas, par essence, vocation à agir d'une manière militante contre des projets d'aménagement altérant l'environnement ou contre certains usagers de la nature. De plus, le Conservatoire n'est lié à aucune confession ni parti politique.

"OUI, MAIS CES AMÉNAGEMENTS DÉTRUISENT VOTRE OBJET"

Replions le parapluie et regardons les choses en face. Il est exact qu'une mise à grand gabarit de la Saône, un TGV, une autoroute, une ouverture de carrière, un remembrement agricole... vont détruire parfois, directement ou indirectement, des milieux naturels considérés par le Conservatoire comme un patrimoine régional. Son objet est donc touché. Dès lors, plusieurs stratégies peuvent être imaginées : de la plus passive, pour ne pas se créer d'ennui avec les collectivités locales qui nous financent, à la plus militante. Ce que le Conservatoire a

choisi est une attitude qui privilégie l'objectivité scientifique et la concertation. Il y a des administrations qui sont là pour veiller à l'application des textes de loi (sur la "protection de la nature", sur l'eau, sur le "paysage"...); il y a des associations qui ont choisi le terrain militant, ce que nous respectons (que serait une démocratie sans une libre expression des citoyens rassemblés en associations?).

Pour sa part, le Conservatoire, sollicité pour avis sur des grands aménagements, n'a pas manqué de porter à connaissance les impacts sur le patrimoine naturel. Il restera sur sa ligne de conduite et souhaite, par sa présence et son attitude constructive, réussir à instaurer une "culture environnement" chez nos décideurs.

C'est pour nous la seule solution durable : céder à la pression de la rue ou aux contraintes réglementaires ne changera pas les mentalités, et la nature sera toujours regardée comme une contrainte et non un atout.

"VOUS VOUS COMPROMETTEZ AVEC DES POLLUEURS"

Nous acceptons en effet des contributions financières ou des collaborations de terrain avec des entreprises qui ne sont pas réputées pour embellir l'environnement... mais tout le monde profite des services qu'elles



Desin P. Vacconon

voulez savoir sur le osant le demander !

offrent ! Encore une fois, le Conservatoire a cherché à gérer le dilemme : nous profitons tous des progrès que ces entreprises vendent tout en déplorant le prix à payer sur le plan de l'environnement. Pour le Conservatoire, il est hors de question de les clouer au pilori et de ne rien faire. En appliquant la logique décrite ci-dessus, nous contribuons à inoculer l'environnement dans leur "culture d'entreprise". Ceci nous semble être la seule solution durable. Le danger est que nous risquons de servir d'alibi pour faire mieux passer leur projet. D'une part, nous sommes très attentifs sur ce point et nous avons refusé plusieurs propositions douteuses. D'autre part, ce n'est pas un parrainage du Conservatoire qui va modifier l'image extérieure d'une entreprise, et c'est en interne que cela est communiqué, ce qui rejoint notre objectif de "culture d'entreprise". Il reste cependant beaucoup à faire pour que l'économique rejoigne l'environnement dans la notion de développement durable. Et nous entendons rester présents.

"VOUS TRAVAILLEZ AVEC LES CHASSEURS"

Boucs émissaires privilégiés des écologistes, ils ne sont pas, pour le Conservatoire, les principaux destructeurs de la nature. Le développement économique et l'abandon des zones marginalisées engendrent bien plus de problèmes. Bien sûr, il subsiste des sujets conflictuels, comme les dates d'ouverture et de fermeture du gibier d'eau, mais nous avons prouvé que nous pouvions travailler ensemble sur certains projets en faveur des milieux naturels. Imaginez des milliers de défenseurs de la nature, de chasseurs et de pêcheurs qui se mobilisent pour la qualité



de la nature ! Une fois ce pari gagné, nous pouvons espérer gérer au mieux les conflits d'usage pour maintenir un équilibre (sans oublier les randonneurs et les sportifs de plein air qui peuvent occasionner des dérangements). Les agriculteurs ne sont pas non plus très tendres avec la nature, prisonniers qu'ils sont de la conjoncture économique. Cependant, nous pouvons afficher des collaborations fructueuses dans certains secteurs, notamment dans les prairies humides à Râle de genêts.

En réalité, les milieux naturels que nous cherchons à protéger ne sont pas « vierges » ; ils sont tous inscrits dans un milieu rural qui les a façonnés et entretenu. Ces milieux sont arrivés jusqu'à nous grâce à ces ruraux et ce n'est que récemment, après la dernière guerre, que le divorce a commencé. La mise à disposition de moyens techniques et chimiques nouveaux et la Politique Agricole Commune (PAC) ont modifié le rapport du rural avec son paysage. De cet héritage et de cette réalité, le Conservatoire en a déduit qu'il ne pouvait tra-

vailler contre mais avec les ruraux et que, moyennant des aides et un discours appropriés, ils sont presque toujours prêts à modifier leur pratique. Ce dialogue est indispensable pour réussir l'intégration des objectifs "environnement" dans le milieu rural.

L'ENVIRONNEMENT SERA L'ŒUVRE DE TOUS OU NE SERA PAS.

Au sein du Conservatoire, les avis sont très partagés sur l'analyse des problèmes et la stratégie à employer. Certains de nos adhérents sont contre toute forme de chasse, d'autres se disent bon chasseurs ; certains militent pour l'énergie solaire, d'autres sont employés à EDF,... Le Conservatoire cherche déjà à gérer la bio-diversité et n'a donc pas peur de tenir compte de la diversité des opinions. Cela n'est pas facile, mais c'est à ce prix que nous atteindrons nos objectifs qui sont les vôtres. ■



Les conservateurs

bénévoles,

un réseau qui avance !

Comment devenir conservateur bénévole ?

Très simple ! Bien sûr, il faut être adhérent au Conservatoire, mais surtout il faut pouvoir donner un peu de son temps pour la protection des milieux naturels. Si vous êtes volontaire, nous vous indiquerons quel site proche de votre domicile peut faire l'objet de toute votre attention. Selon les sites, vos connaissances et votre disponibilité, l'investissement personnel est variable. En effet, chaque conservateur propose un projet personnel concernant le site qui peut aller de la simple surveillance à des suivis scientifiques.

ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Écologique Floristique et Faunistique), il en existe 550 en Bourgogne de type 1 : il ne s'agit pas de zones protégées mais de zones inventorierées par le Ministère de l'Environnement devant faire l'objet d'attentions particulières.

C'est un peu comme l'Arlésienne : on en parla un peu au départ, beaucoup ensuite, mais on commence à percevoir ce que représente le réseau des conservateurs bénévoles du Conservatoire des Sites Naturels de Bourgogne.

En février 1992, date de lancement du réseau, quelques conservateurs bénévoles œuvraient déjà sur le terrain. Une première réunion d'une dizaine de conservateurs eut lieu en juin 94 au Creusot. Des précisions intéressantes furent apportées sur le réseau des ZNIEFF. Les conservateurs présents choisirent les sites proches de leur habitation, quelques tâches furent définies et des besoins de formations furent exprimés. Le réseau encore balbutiant commençait à prendre forme.

Suite à cette réunion, 3 formations naturalistes furent organisées en 1995 et en 1996. Les sessions se sont déroulées sur les sites du Conservatoire et ont abordé le fonctionnement des milieux. Pour 1997, des sessions plus personnalisées, par site, sont

envisagées. Enfin, deux assemblées des conservateurs bénévoles ont été organisées en 96. Un bilan et des perspectives ont été dégagés.

Si le fonctionnement du réseau a longtemps pâti d'un manque de suivi du Conservatoire, le problème fut résolu en novembre 95 avec l'arrivée de Cyril George, objecteur à mi-temps, qui prit en main le dossier des conservateurs. Un gros travail d'enquête auprès des bénévoles fut réalisé. Il faut le remercier du bon travail qu'il a effectué. Depuis, c'est un nouvel objecteur, Samy Mezani, qui a repris le flambeau.

A l'heure actuelle, le réseau compte 36 conservateurs. Le Conservatoire a fourni à chacun les cartes et fiches des sites qu'ils

ont choisis. Elles regroupent des informations utiles (type de milieu, de protection, superficie etc.) et confirment les rôles choisis par le conservateur :

→ Sur les sites ZNIEFF, les conservateurs ont, au minimum, un rôle de surveillance. Mais ils peuvent également prendre contact avec les propriétaires et usagers locaux (déjà, certains conservateurs expérimentés sensibilisent des propriétaires et leur proposent une protection).

→ Sur les sites en gestion par le Conservatoire, les conservateurs assurent les rôles de surveillance et de relations publiques, et pour ceux qui le désirent, lorsque c'est possible, la maintenance des équipements, des suivis scientifiques, des animations...

Un annuaire des conservateurs a également été diffusé au réseau, afin de faciliter la communication interne. Il présente les bénévoles, leurs sites, leurs rôles, leurs coordonnées...

Voilà brièvement où nous en sommes actuellement. Le réseau commence à se structurer. Grâce au Conservatoire et à l'ensemble des conservateurs bénévoles, une dynamique au niveau de la région Bourgogne est lancée, un tissu de relations entre bénévoles commence à voir le jour. A nous tous, conservateurs en herbe ou en piste, permanents du Conservatoire, adhérents, de faire vivre ce réseau ! ■

Gilles Louviot

Administrateur ayant en charge ce dossier et conservateur bénévole, pour vous servir !

Les conservateurs bénévoles en formation sur les tourbières lors des Rencontres Régionales à StAgnan.
(Ph. Samy Mezani)

Espaces Naturels de France : le réseau national des Conservatoires

Le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons n'est pas seul en France. Toutes les régions, sauf une, sont dotées de Conservatoires régionaux qui poursuivent les mêmes buts, sans pour autant être régis par des statuts identiques et fonctionner de la même façon. Ces différences régionales induisent des disparités de moyens financiers et humains et donc de résultats. Mais le mouvement est encore jeune et connaît actuellement un grand développement. A terme, les Conservatoires occuperont une place importante dans toutes les régions. Cela tient à trois caractéristiques érites dans la charte des conservatoires.

Une éthique commune

Celle-ci reprend le premier article de la loi du 10 juillet 1976 sur la Protection de la Nature : « La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales (...) sont d'intérêt général ». Le but des Conservatoires est donc la conservation et l'entretien du patrimoine naturel pour le bien de tous. Leur indépendance vis-à-vis de toute obédience politique et de tout mouvement militant est affirmée.

Une démarche partenariale

Les Conservatoires n'excluent aucun partenaire, public ou privé, car leur but est d'intérêt général et parce que l'adhésion de tous, particuliers et institutions, est nécessaire pour atteindre l'objectif dans un climat d'acceptation et de compréhension. On ne peut protéger efficacement les espaces naturels contre la volonté locale et lorsqu'apparaissent des conflits d'intérêt, la discussion, la négociation sont privilégiées.



Une gamme de moyens efficaces

La structure associative permet la rapidité des décisions, la possibilité d'être propriétaire ou locataire, de signer des conventions avec des particuliers ou des communes, d'employer du personnel pour réaliser des études ou des

travaux, de mobiliser des adhérents, des donateurs, des parrains pour garder une certaine indépendance et multiplier les ressources humaines sur le terrain. Rapidité d'intervention, souplesse et adaptation des moyens, ressources humaines, tels sont les atouts des Conservatoires. ■

Alain Chiffaut



Cette plaine de cailloux, ancien lit de la Durance, est célèbre pour son foin et pour ses troupeaux de moutons qui transhument en été vers les Alpes. Il est riche d'oiseaux rares pour l'Europe, comme le Ganga catta, qui ressemble à un pigeon terrestre. Face aux menaces de la progression des vergers irrigués, le Conservatoire Provence est intervenu, avec le WWF et notre Fédération, et protège actuellement plus de 500 hectares de ce paysage unique.



ESPACES NATURELS DE FRANCE

Maison des Conservatoires
68190 Ungersheim Tél. 03 89 83 34 10

Les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels en France :

- Alsace : 03 89 83 34 20
- Aquitaine : 05 59 02 01 87
- Auvergne : 04 73 63 18 27
- Bourgogne : 03 80 71 95 55
- Bretagne : 02 98 49 07 18
- Centre : 02 38 77 02 72
- Champagne-Ardenne : 03 24 30 06 20
- Corse : 04 95 32 71 63
- Franche-Comté : 03 81 53 04 20
- Ile-de-France : 01 64 22 85 94
- Languedoc-Roussillon : 04 67 79 94 80
- Limousin : 05 55 03 29 07
- Lorraine : 03 87 03 00 90
- Midi-Pyrénées : 05 61 75 02 26
- Haute-Normandie : 02 35 32 38 28
- Basse-Normandie : 02 31 74 38 87
- Nord-Pas de Calais : 03 28 49 00 83
- Picardie : 03 22 89 63 96
- Poitou-Charentes : 05 49 50 42 59
- Provence : 04 90 47 02 01
- Rhône-Alpes : 04 78 93 33 82

LES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE POUR L'ANNÉE 1996

Union Européenne, État, Etablissements publics,...

L'Union Européenne représente un grand soutien pour les différents programmes du Conservatoire lorsqu'ils concernent des espèces ou des espaces d'intérêt communautaire. Les instruments financiers sollicités sont le Life-Nature et le Feoga.

La participation de l'État, qui a compris l'intérêt d'un relais régional, est fondamentale pour le Conservatoire. Une ligne budgétaire spécifique aux conservatoires régionaux existe au Ministère de l'Environnement pour les acquisitions de site ; la gestion des Réserves Naturelles entraîne des subventions annuelles ; ce Ministère participe à hauteur de 25% à tous les programmes européens Life-Nature ; son service de la Nature et des Paysages est un partenaire technique indispensable. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports prête son concours en mettant partiellement à notre disposition son Conseiller Technique Écologie.

La Bourgogne est à cheval sur trois bassins et trois Agences de l'Eau contribuent volontiers à nos programmes en faveur des zones humides. Elles ont aidé nos actions en faveur de la Loire, des marais tuffeux, des tourbières du Morvan, des prairies humides de Saône...

L'Office National des Forêts, dont une des vocations rejoint la nôtre, est un partenaire technique naturel. Il est associé à notre action phare de retour du pâturage dans les pelouses de la Côte ; son soutien pour la protection des Sabots de Vénus est inestimable.



Collectivités locales

Le territoire couvert par le Conservatoire le fait se tourner spontanément vers le Conseil Régional d'autant plus que la volonté de ses élus, la compétence de son service «environnement» et l'importance de sa participation budgétaire en fait le troisième pilier, avec l'Europe et l'État. C'est notamment grâce à ses premières subventions, dès 1991, que le Conservatoire a pu connaître son expansion.

La participation des Conseils Généraux est plus ponctuelle dans la mesure où la conservation de la nature ne relève pas explicitement de leurs compétences, sauf si les élus ont décidé d'appliquer la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), ce qui est le cas pour la Nièvre et la Saône-et-Loire. Dans ce second département, une collaboration très étroite et régulière conduit à une programmation annuelle d'études, d'acquisitions et de travaux au profit des sites naturels majeurs.



Les communes

Les communes, pour la plupart rurales, sont citées ici dans la mesure où elles se sont engagées avec nous en signant des conventions de protection de sites naturels communaux. La clairvoyance des élus municipaux permet de compléter, à l'échelon local, la politique publique en faveur de la nature.

Les associations

Les associations partenaires sont notre fédération Espaces Naturels de France, le WWF France avec qui nous collaborons pour le programme «Loire» et qui nous verse des subventions pour certains projets, Réserves Naturelles de France qui regroupe tous les gestionnaires de Réserves, et trois associations qui constituent les délégations départementales pour le Conservatoire (89, 58, 71).



Les entreprises

Le partenariat avec les entreprises n'est pas recherché dans le seul but d'obtenir du mécénat, mais aussi pour entreprendre un dialogue constructif. Le rapprochement avec l'entreprise-citoyenne vise l'intégration de l'environnement dans son quotidien, dans une attitude de responsabilité.

S.A.P.R.R. E.D.F.

Lyonnaise des Eaux
Caisse d'Epargne
Sundstrand-France
C.H.de Tonnerre
Solvay (Tavaux)

La plupart de ces partenaires participent régulièrement au fonctionnement du Conservatoire par leurs aides technique et financière, ainsi que leur qualité de membres associés au Conseil d'Administration.

Leur présence régulière est pour nous un encouragement. Qu'ils en soient ici remerciés.